



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1841-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1841-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1841 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 949 000 \$ »

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 1^{er} octobre 2025.

QUE ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, le 13 novembre 2025, pour un emprunt additionnel de 949 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18 novembre 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca